



Le Bulletin bimensuel

Le 23 octobre 2006 Volume 19 Numéro 14

AVOINE : SITUATION ET PERSPECTIVES

Canada est le plus grand exportateur d'avoine au monde, ses exportations devant représenter entre 70 % et 80 % des exportations mondiales de cette céréale en 2006-2007. L'avoine compte pour 6 % environ de la production et des exportations canadiennes de céréales et d'oléagineux. La valeur des exportations canadiennes d'avoine et de produits de l'avoine est passée de 192 millions de dollars (M\$) en 2004 à 224 M\$ en 2005. En 2006-2007, la production d'avoine au pays s'est accrue d'environ 10 % par rapport à 2005-2006. Les exportations d'avoine canadienne, dont la plupart sont destinées au marché meunier des États Unis (É.-U.), devraient augmenter pour atteindre un volume record. Le prix moyen de l'avoine devrait augmenter par rapport à 2005-2006, vu la forte demande de maïs sur le marché américain du biocarburant. Le présent numéro du *Bulletin bimensuel* examine la situation et les perspectives de l'avoine.

Depuis 2000-2001, la production mondiale de l'avoine s'est stabilisée autour de 25 millions de tonnes (Mt), mettant ainsi fin à un déclin de 40 ans découlant de la diminution de son utilisation dans l'alimentation du bétail après l'automatisation à grande échelle de l'agriculture.

La consommation mondiale d'avoine aux fins de l'alimentation humaine augmente lentement à mesure que les consommateurs de partout dans le monde reconnaissent les bienfaits des grains entiers pour leur santé et leur bien-être. L'avoine comporte de nombreux avantages pour la santé du fait qu'elle est riche en son et en fibre et qu'elle renferme du beta-glucane, un glucide complexe qui entre dans la fabrication des aliments santé. Cette demande alimentaire devrait poursuivre son ascension à mesure que des pays comme la Chine, marché potentiellement immense, découvrent les bienfaits de l'avoine pour la santé.

L'Union européenne (UE-25) est la région qui produit le plus d'avoine au monde, suivie de la Russie, du Canada, des É.-U. et de l'Australie. Le commerce mondial de l'avoine est toujours dominé par la demande des É.-U., suivie de loin par celle du Japon et du Mexique. Le Canada est le plus grand exportateur de cette céréale, suivi de l'UE-25 (surtout la Finlande et la Suède) et de l'Australie. Bien que la Russie compte pour 20 % de la production mondiale, elle n'a cependant pas la même importance sur le marché de l'exportation puisque son avoine est généralement destinée à la consommation intérieure ou n'est pas d'assez bonne qualité pour être en demande.

SITUATION ET PERSPECTIVES EN 2006-2007

Selon le département américain de l'Agriculture (USDA), la production mondiale d'avoine atteindrait 23,9 Mt, comparativement à 23,5 Mt en 2005-2006. Elle était de 50 Mt au début des années 1960, lorsque la demande

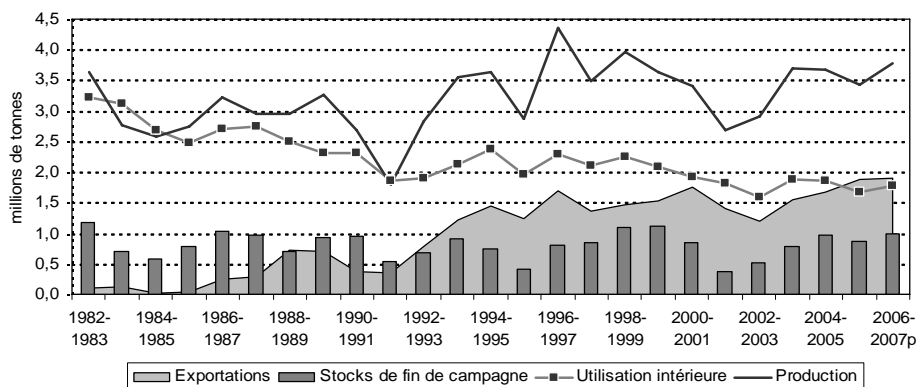
d'avoine était beaucoup plus élevée en raison du nombre de chevaux qui en dépendaient pour se nourrir. Le volume des échanges devrait reculer à 2,1 Mt, par rapport à 2,2 Mt l'an dernier. Les importations d'avoine par les É.-U. et le Japon devraient compter pour 84 % et 3 % respectivement des importations mondiales de cette denrée en 2006-2007. Le Canada et l'UE-25 devraient détenir environ 80 % et 11 %, respectivement, des parts du marché d'exportation. Il s'est transigé en moyenne 2,0 Mt d'avoine sur le marché international au cours des dix dernières années mais, tout comme le volume de production, ce chiffre ne devrait pas prendre beaucoup d'ampleur.

PRINCIPAUX IMPORTATEURS

Les États-Unis

Les É.-U. sont le plus grand importateur d'avoine au monde, alors qu'ils arrivent au quatrième rang des producteurs. La majorité des importations américaines se compose d'avoine de première qualité provenant du Canada et des pays scandinaves de l'UE-25 (la Finlande et la Suède) et destinée surtout au marché de l'alimentation des chevaux de performance. En outre, une certaine partie de ces importations subissent une seconde transformation aux É.-U., pour ensuite être exportées vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud sous forme de gruaux d'avoine à valeur ajoutée. Selon les estimations pour 2006-2007, la production américaine d'avoine a chuté à 1,36 Mt, soit un creux record, alors qu'elle s'établissait à 1,67 Mt en 2005-2006. Le temps chaud et très sec qui sévissait partout aux É.-U. a donné une avoine de piètre qualité dans plusieurs des principaux États producteurs. Le volume des importations américaines pour 2006-2007 (d'octobre à septembre) ne devrait guère changer par rapport à 2005-2006, pour s'établir à 1,8 Mt ou quelque 80 % des importations

CANADA : BILAN DE L'AVOINE



p : prévision, AAC, octobre 2006

Source : Statistique Canada

MONDE : BILAN D'AVOINE

	2004	2005	2006
<i>année commerciale locale</i>	-2005	-2006	-2007p
milliers de tonnes.....		
Stocks de report	3 376	3 677	3 231
Production	<u>25 930</u>	<u>23 546</u>	<u>23 850</u>
Offre totale	29 306	27 223	27 081
Utilisation totale	25 629	23 992	24 138
Stocks de fin de campagne	3 677	3 231	2 943
Échanges	1 953	2 230	2 140
p : prévision de l'USDA, octobre 2006			
Source : USDA			

mondiales. En 2004-2005, les importations s'élevaient à 1,62 Mt. Environ 70 % de l'avoine produite en sol américain servent à l'alimentation des animaux à la ferme. Seulement 5 % environ de l'avoine sont destinés à la mouture.

Traditionnellement aux É.-U., la production d'avoine a été défavorisée par la politique agricole américaine et par les rendements relativement bas de cette culture par rapport aux autres. En 2006, le niveau de prêt est de 1,33 \$US le boisseau (/boiss) d'avoine, soit 92 \$US/t, alors qu'il est de 1,95 \$US/boiss (77 \$US/t) pour le maïs. Toutefois, en raison d'un rendement inférieur, l'aide accordée pour l'avoine est relativement faible, soit 82 \$US l'acre (/ac), par rapport à 295 \$US/ac pour le maïs, selon les rendements moyens enregistrés au cours des campagnes agricoles comprises entre 2003 et 2006. Dans le même ordre d'idées, le niveau de prêt de 2,75 \$US/boiss (101 \$US/t) pour le blé a entraîné une aide d'environ 116 \$US/ac, de beaucoup supérieure à celle de l'avoine.

Le Japon

Pour 2006-2007, le Japon prévoit importer 70 milliers de tonnes (kt) comparativement à la moyenne de 80 kt des dix dernières années. L'avoine fait partie des cultures fourragères cultivées d'un bout à l'autre du Japon, de l'île

de Hokkaido, la plus au nord du pays, à celle de Kyushu, la plus au sud. L'avoine qui est importée au Japon entre surtout dans l'alimentation du bétail. Pour 2006-2007, on prévoit que le Canada exportera 20 kt d'avoine vers le Japon, soit tout près des volumes exportés en 2005-2006 et 2004-2005.

LES PRINCIPAUX EXPORTATEURS

L'Union européenne

L'UE-25 est la région qui produit le plus d'avoine au monde, et elle se classe au deuxième rang des

exportateurs de cette céréale. Le plus gros de la production et presque toutes les exportations proviennent de la Finlande et de la Suède. Les autres pays de l'UE-25 produisent généralement assez d'avoine pour répondre à la demande intérieure. La production d'avoine est passée de 7,4 Mt en 2005-2006 à 7,8 Mt en 2006-2007, malgré le temps chaud et sec qui a sévi en Scandinavie et sur la plus grande partie du nord de l'Europe. Le Royaume-Uni est sans doute le seul principal producteur d'avoine de l'Europe à avoir obtenu un rendement presque normal.

En règle générale, l'avoine de la Finlande et de la Suède, principaux concurrents du Canada, est exportée dans le Sud des États-Unis, où elle est écoulée sur le marché des chevaux de performance. La production en Finlande comme en Suède devrait progresser de 5 % par rapport à leurs productions respectives de 1,1 Mt et de 0,75 Mt en 2005-2006. Les exportations scandinaves ont connu une baisse constante depuis 1998-1999 en raison : a) des recettes supérieures que procurent d'autres cultures et b) d'une plus faible demande d'avoine sur le marché chevalin des É.-U. en raison de son prix élevé par rapport aux autres céréales fourragères. À cause de la faible production dans les autres pays membres de l'UE par suite de conditions météorologiques

adverses, le volume d'avoine finlandaise et suédoise disponible pour exportation vers les É.-U. sera probablement très faible en 2006-2007. Par conséquent, l'USDA prévoit que les exportations de l'avoine de l'UE vers les É.-U. (d'octobre à septembre) demeureront exceptionnellement faibles en 2006-2007, à 250 kt.

Les subventions de l'UE aux exportations d'avoine

L'UE-25 a commencé à verser des subventions aux exportations d'avoine après l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'Union en 1995, en raison de la relative importance de cette culture dans ces pays et parce qu'elle voulait empêcher que les superficies servant à la culture de l'avoine ne soient converties à la production de l'orge. L'orge étant admissible à des fonds d'intervention, toute production accrue de cette céréale coûterait cher. Contrairement à l'orge, l'UE-25 n'offre pas de prix d'intervention et ne maintient pas de stock d'intervention pour l'avoine.

Le montant des subventions accordées est en relation inverse avec le prix de l'avoine du Chicago Board of Trade (CBOT), en plus d'être directement lié aux coûts de transport et au taux de change. Ainsi, lorsque les prix mondiaux sont bas, la subvention comble une partie importante du prix de vente final et sert à couvrir les frais de transport et le coût en devises, ce qui est nécessaire pour rester concurrentiel sur les marchés américains.

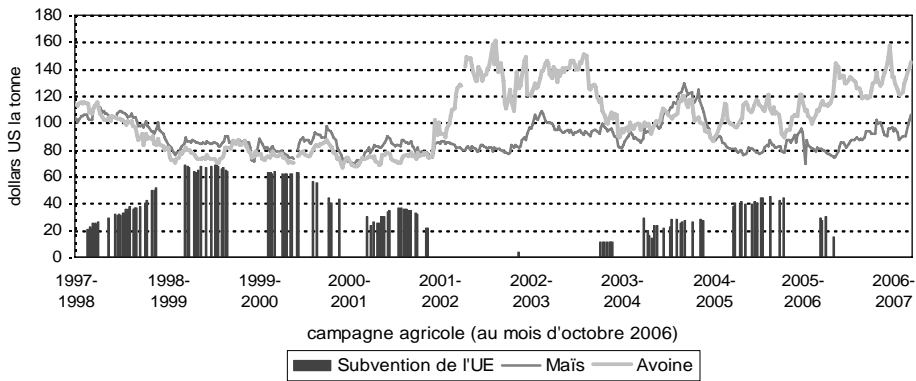
En 2005-2006, la subvention moyenne à l'exportation d'avoine était de 20€ (28,44 \$CAN) la tonne (/t), alors qu'elle s'établissait à 4,59€ (6,53 \$CAN/t) pour l'orge. Cet écart s'explique par l'octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport et le coût en devises engendrés par l'acheminement de l'avoine de l'UE-25 vers les ports américains sur la côte du golfe du Mexique. D'autres facteurs, comme le prix d'intervention de l'orge, peuvent également avoir une incidence.

ÉTATS-UNIS : L'UTILISATION DE L'AVOINE

Les principaux marchés commerciaux de l'avoine aux É.-U. sont les suivants :

- 1) Le **marché meunier**, où l'avoine doit se conformer à des normes rigoureuses en matière de pureté et avoir un bon rendement en gruau, un haut degré d'uniformité et une bonne couleur (non tachée). Les grades normalement recherchés sont l'avoine n^{os} 1 et 2 de l'Ouest canadien.
- 2) Le **marché de l'alimentation de chevaux de performance**, surtout le marché équin des États méridionaux des É.-U. où se destine habituellement l'avoine de la plus grande qualité.
- 3) Le **marché ordinaire de l'avoine fourragère**, desservant surtout les bovins à viande et les chevaux est petit en comparaison au marché de l'orge ou du maïs fourrager. L'avoine doit rivaliser avec les autres céréales fourragères, surtout le maïs, sur ce marché très sensible au prix, et caractérisé par une haute substituabilité. L'avoine de moindre qualité est généralement écoulée sur ce marché.
- 4) Il existe un **créneau** pour l'avoine sur les marchés biologiques, et les marchés des graines pour oiseaux et des aliments santé. Depuis quelques années, un marché de l'avoine à grains nus (sélectionnée pour que l'écale se détache du gruau au moment de la récolte) s'est développé en raison de l'excellente valeur alimentaire et fourragère de ces variétés, qui sont généralement cultivées en vertu d'un contrat de production.

PRIX DU MAÏS ET DE L'AVOINE AUX E.-U. ET SUBVENTIONS HEBDOMADAIRES ACCORDÉES PAR L'UE POUR L'AVOINE



Le 29 juin 2006, le Comité de gestion des céréales de l'UE-25 a autorisé le versement de restitutions à l'exportation sur 100 kt d'avoine finlandaise et suédoise au cours de la campagne agricole 2006-2007. Toutefois, la quantité réelle d'avoine visée par des restitutions peut être moindre. Par exemple, en 2005-2006, le volume admissible à des restitutions était de 104 kt, mais seuls 82 kt ont été subventionnés. À ce jour, l'UE n'a accordé aucune subvention pour l'exportation d'avoine, et l'importance de telles subventions sera probablement minime en 2006-2007.

LE CANADA

La production canadienne d'avoine devrait s'élever à 3,8 Mt, par rapport à 3,4 Mt en 2005-2006, grâce à l'augmentation de 8 % des superficies ensemencées et au retour à des taux d'abandon normaux. Toutefois, le rendement devrait régresser à 2,52 tonnes par hectare (t/ha), comparativement à 2,59 t/ha en 2005-2006. La production au Manitoba s'est redressée, ayant augmenté de 121 % à 0,98 Mt par suite d'une superficie accrue, d'un taux d'abandon réduit et de rendements à la hausse. La production saskatchewanaise, à 1,7 Mt, s'est légèrement accrue depuis l'an dernier, tandis qu'en Alberta, la production a diminué de 27 % pour s'établir à 0,6 Mt. On s'attend que la qualité de la récolte soit normale dans l'Ouest canadien, y compris au Manitoba où l'incidence du temps sec sur la qualité est moins importante que prévu. L'offre totale devrait augmenter de 5 % puisque la production accrue permet amplement de combler la baisse des stocks de report.

Les exportations (y compris les produits de l'avoine) sont appelées à s'intensifier pour atteindre 1,90 Mt en 2006-2007, alors qu'elles étaient de 1,88 Mt en 2005-2006, grâce à la forte demande américaine. Les exportations d'avoine transformée gagnent en importance

depuis quelques années. Les importations d'avoine canadienne répondent à la plus grande partie de la demande d'importation alimentaire américaine (marché meunier), mais une petite proportion d'entre elles est parfois dirigée vers le marché de l'alimentation animale du Midwest américain. La majorité des exportations est acheminée vers le Minnesota, le Nebraska et l'Iowa. Une avoine fourragère de qualité supérieure pour les animaux de performance est également exportée des provinces productrices de l'Est vers les États de la côte est américaine.

Le Manitoba et la Saskatchewan détiennent environ 50 % et 40 % du marché de l'exportation, respectivement. L'Alberta est un acteur important, quoique plus petit, dans les exportations sur le marché des É.-U. Les

exportations vers le Japon, qui ont tourné autour de 20 kt en moyenne au cours des dix dernières années, sont habituellement constituées d'avoine de l'Alberta en raison de la proximité de cette province avec la côte ouest.

Le prix

Pour 2006-2007, le prix de l'avoine au CBoT pour les contrats à terme à prochaine échéance devrait augmenter par rapport à celui de 2005-2006, pour s'établir à 150 \$CAN/t. La prime que commande l'avoine par rapport au maïs devrait diminuer. Le prix de l'avoine de première qualité devrait augmenter. Les prix sont aussi soutenus par la faiblesse historique des exportations en provenance de la Scandinavie et le prix élevé du maïs américain, attribuable à la production accrue d'éthanol.

LES PERSPECTIVES

Pour 2007-2008, la production mondiale d'avoine devrait connaître une légère hausse, puisque la baisse de production aux États-Unis est largement compensée par la production accrue d'avoine dans l'UE-25, au Canada et en Australie. Aux **États-Unis**, on prévoit que certains agriculteurs convertiront à la culture du maïs et du blé des superficies auparavant consacrées à l'avoine en raison de la forte demande de biocarburant. Par conséquent, la production américaine devrait diminuer, provoquant ainsi une demande d'importation accrue pour l'avoine canadienne de qualité meunière. Les exportations canadiennes d'avoine vers le Minnesota, le Wisconsin et les régions du Sud-Est des États-Unis devraient donc connaître une légère hausse. Dans l'**UE-25**, la production devrait augmenter en raison d'un meilleur rendement attribuable au retour de conditions de croissance normales. Les exportations d'avoine de l'UE devraient également connaître une légère augmentation, mais l'Union ne fera probablement pas un usage abusif des subventions à l'exportation.

Au Canada, la superficie affectée à l'avoine devrait s'accroître en raison des prix élevés. La production devrait progresser légèrement en raison de l'extension des superficies récoltées et de rendements accrus, en autant que la température et les conditions de croissance restent normales. On prévoit une augmentation de l'offre totale d'avoine au Canada puisque le volume accru de stocks de report s'ajoute à l'accroissement de la production. L'utilisation intérieure d'avoine devrait également progresser en raison d'une plus grande utilisation de cette céréale dans l'alimentation humaine, dans l'alimentation animale et dans l'industrie de la transformation. Par contre, les exportations devraient connaître une légère baisse et les stocks de fin de campagne demeureraient inchangés par rapport à la campagne agricole

CANADA : BILAN D'AVOINE

<i>campagne agricole</i>	2004	2005	2006
<i>août à juillet</i>	-2005	-2006	-2007p
Superficie ensemencée (kha)	1 995	1 853	2 002
Superficie récoltée (kha)	1 315	1 326	1 498
Rendement (t/ha)	2,80	2,59	2,52
.....milliers de tonnes			
Stocks de report	788	975	872
Production	3 683	3 432	3 782
Importations	26	20	15
Offre totale	4 497	4 427	4 669
Alimentation humaine et utilisation industrielle	118	80	100
Provendes, déchets et criblures	1 574	1 431	1 488
Semences et autres utilisations	156	167	171
Utilisation intérieure totale	1 848	1 678	1 769
Exportations (y compris les produits de l'avoine)	1 675	1 877	1 900
Stocks de fin de campagne	975	872	1 000
US lourde n° 2 prochaine échéance au CBoT (\$US/t)	131	144	140-160
p : prévision d'AAC, octobre 2006			
Source : Statistique Canada			

PROGRAMME DE PRÉLÈVEMENTS DE LA SASKATCHEWAN POUR LES PRODUCTEURS D'AVOINE

À la demande de l'industrie, le gouvernement de la Saskatchewan a mis sur pied la Saskatchewan Oat Development Commission (SODC), dont la direction est assurée par les producteurs. Le mandat de cette commission est d'accroître la rentabilité des producteurs en élargissant les marchés, en améliorant les méthodes de production et en soutenant la recherche sur des variétés améliorées. La SODC sera financée par un prélèvement au point de vente, obligatoire et remboursable et établi à 0,50 \$ la tonne, ce qui devrait générer des revenus d'environ 350 000 \$ par année. Le prélèvement sera appliqué à toute l'avoine produite en Saskatchewan, sauf l'avoine cultivée et consommée à la ferme. Toutefois, les producteurs pourront demander un remboursement deux fois l'an. Le programme est entré en vigueur le 1^{er} août 2006. Un programme similaire a été proposé aux producteurs manitobains, mais à deux reprises le soutien accordé par les producteurs n'a pas pu atteindre tout à fait le seuil d'approbation de 60 % exigé au Manitoba. À ce jour, l'Alberta n'a pas établi un programme de prélèvement.

précédente. Quant au prix de l'avoine, il devrait maintenir sa vigueur.

À moyen terme, les prix devraient augmenter en raison du marché du biocarburant qui prend rapidement de l'ampleur, ce qui exercera une demande accrue et continue sur la production de maïs et entraînera une hausse des prix du maïs et de l'avoine par la même occasion.

Recherche et financement

En 1966, les meuniers et les semenciers de l'industrie ont formé le Prairie Oat Breeding Consortium en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Un programme de développement et de sélection de l'avoine réunissant le gouvernement fédéral et le secteur privé a été mis sur pied à Winnipeg. Toutefois, ce programme repose sur l'infrastructure, les installations et les spécialistes du gouvernement fédéral, bien qu'une certaine partie de son financement provienne de professionnels du secteur privé.

Le but de ce consortium est de favoriser la stabilité et la compétitivité de la production de l'avoine au Canada, jusqu'ici assurées par le développement et le lancement de variétés bien adaptées aux prairies canadiennes et possédant les caractéristiques nutritionnelles et essentielles à la transformation que recherchent l'industrie et les consommateurs. D'autres organismes, comme la Prairie Oat Growers' Association (POGA), un regroupement de producteurs, se consacrent également à l'avoine, mais ils favorisent la rentabilité de la production au moyen de l'éducation.

Le financement que verse l'USDA à la recherche sur l'avoine est supérieur à celui d'AAC, qui varie chaque année entre 1 M\$ et 1,5 M\$ canadiens. Les fonds publics accordés à la recherche sur les cultures en général se font de plus en plus rares, et cette tendance est encore plus prononcée en ce qui concerne les contributions versées à la recherche sur l'avoine.

Au cours des quatre dernières années, le nombre de phytogénéticiens du gouvernement fédéral se consacrant uniquement à l'avoine est passé de quatre à deux, dont l'un en poste au Centre de recherches sur les céréales (CRC) à Winnipeg (la seule initiative fédérale de sélection d'avoine toujours en vigueur dans l'Ouest du Canada), et l'autre en poste au Centre de recherches de l'Est sur les céréales et oléagineux (CRECO) à Ottawa. Le Cereal Development Centre (CDC) de l'Université de la Saskatchewan est une initiative provinciale, mais il effectue également des recherches sur l'orge. En Saskatchewan, le nouveau programme de prélèvement pour les producteurs d'avoine offrira probablement beaucoup d'avantages au CDC à l'avenir.

Dans l'Est du Canada, AAC compte actuellement un seul sélectionneur d'avoine, lequel est situé à Ottawa. Le but premier de cette installation est de développer des variétés à rendement plus élevé et résistantes aux maladies pour toutes les provinces de l'Est.

La sélection de l'avoine à l'intention directe du secteur privé est rare, mais ce secteur contribue de façon importante au financement de la recherche sur l'avoine. Dans l'ensemble, 80 % de la recherche et du développement agricoles faits au Canada ont lieu dans les universités ou les installations gouvernementales.

La caractéristique la plus importante des variétés adaptées aux prairies de l'Est repose sur leur résistance à la rouille noire, à la rouille brune ou à la rouille couronnée, les plus graves maladies pouvant s'attaquer à l'avoine et causer de lourdes pertes aux producteurs de l'Ouest canadien. Au fil des ans, ces maladies évoluent et donnent lieu à de nouvelles souches encore plus virulentes qui peuvent venir à bout de la résistance à la rouille des cultivars actuels, ce qui nécessite une recherche continue et dynamique pour produire de nouvelles variétés résistantes à la rouille. La production fructueuse d'avoine dans l'Ouest du Canada dépend et découle toujours du développement et de l'utilisation de ces variétés, qui possèdent et surpassent les caractéristiques exigées sur le marché.

Le partenariat qui unit le consortium et l'AAC et la poursuite de la recherche progressive sur l'avoine se révèlent très avantageux pour les producteurs, qui ont ainsi la possibilité de produire et de commercialiser une avoine de qualité constante et élevée, et donc recherchée par les utilisateurs.

Pour de plus amples renseignements :

Aamir Asgarali,
Analyste de marchés subalterne
N° de tél. : 204- 984-7375
courriel : asgaralia@agr.gc.ca

© Sa Majesté du chef du Canada, 2006

Version électronique disponible à
www.agr.gc.ca/mad-dam/

ISSN 1207-6228
 No d'AAC 2081/F

Le Bulletin bimensuel est publié par :
la Division de l'analyse du marché,
Direction de la recherche et de l'analyse
Direction générale des politiques stratégiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada.
303, rue Main, pièce 500
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 3G7
Téléphone : 204-983-8473
Télécopieur : 204-983-5524

Directrice : Maggie Liu
 Chef : Fred Oleson
 Directeur de la rédaction : Chris Beckman

Pour recevoir un abonnement gratuit, veuillez transmettre votre adresse électronique à bulletin@agr.gc.ca.

Publié aussi en anglais sous le titre de :
Bi-weekly Bulletin
 ISSN 1207-621X
 No d'AAC 2081/E

© Imprimé sur papier recyclé

Bien que la Division de l'analyse du marché assume l'entière responsabilité de l'information présentée dans ce document, elle tient à reconnaître les organismes suivants qui ont contribué à sa préparation :

Prairie Oat Growers Association, Direction générale de la recherche (AAC), Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (AAC)